

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 29 septembre 2009

#### **Communiqué de presse suite à l'article du Figaro du 29 septembre 2009 intitulé : « Mineurs délinquants : les éducateurs seront évalués »**

Le SNPES-PJJ/FSU tient à dénoncer les propos scandaleux relayés, ce jour, par un article du Figaro commentant la visite à l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Michèle Alliot-Marie, ministre de la justice.

S'appuyant sur des propos, peut-être sortis de leur contexte, tenus par des personnels en formation d'auditeur, cet article laisse croire que les professionnels de la PJJ font preuve du pire laxisme envers les jeunes et voire même, se livrent à des malversations, ce qui expliquerait qu'ils n'acceptent ni évaluation ni contrôle. Les personnels sont particulièrement choqués de la mise en exergue d'éventuels dysfonctionnements, destinés à mieux faire passer les contrôles comme une nécessité urgente. Si l'évaluation du travail peut être utile, ils sont opposés aux contrôles infantilisants que la direction de la PJJ voudrait mettre en place pour les mettre au pas et normaliser leurs pratiques professionnelles.

Au-delà de la caricature mensongère véhiculée par cet article, les propos plus que maladroits de certains futurs auditeurs traduisent cependant, très crûment, la philosophie des orientations que la direction de la PJJ entend appliquer et dont les missions d'audit seront des instruments privilégiés.

Pour mener à bien cette politique, cette direction n'hésite pas à bafouer une identité professionnelle forgée de longue date, des savoirs-faire éprouvés et l'engagement de l'immense majorité des professionnels, en charge de personnes en grande difficulté. Là où il faudrait considération et un surcroît significatif de moyens, elle fait prévaloir des logiques comptables et l'obligation de résultats mettant ainsi les personnels dans des situations insupportables. Pourtant, la tentative de suicide de la directrice départementale de Paris a dramatiquement mis en lumière ces jours derniers, les limites d'une telle politique mais les propos rapportés par le Figaro et non démentis jusqu'alors par la direction prouvent son entêtement à poursuivre cette politique de casse.

A l'instar du gouvernement, elle mise sur un profond renouvellement des effectifs pour « vaincre les résistances » et préparer la PJJ aux profondes régressions que le nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs, s'il est voté en l'état, introduira. A ce sujet, les propos tenus par la ministre de la justice dans ce même article ne sont pas pour nous rassurer. Ils confirment une défiance radicale vis à vis d'une justice des mineurs spécialisée de la part de ce gouvernement.

Avec ses partenaires, le SNPES-PJJ défendra, lors de la discussion du projet de loi, le maintien d'une justice des mineurs spécialisée garante de la prise en compte de l'état de minorité des adolescents, quelque soient les faits commis et cela, conformément aux textes internationaux en vigueur.

Le bureau national du SNPES-PJJ/FSU